



L'équipe menée par Dominique OLIVIER aux élections municipales de 2020
2 élus : **Laura GENEVOIS** et **Dominique OLIVIER** (groupe III du conseil municipal)

SOMMAIRE de cette LETTRE D'ACTUALITES

- 1/ Conseil municipal du 12/10
- 2/ Condamnation F.Bernhard
- 3/ CASSB : élection pour la présidence
- 4/ Notre site internet

L'accès aux documents cités se fait par les liens en [bleu souligné](#) dans le texte.

Attention : il est possible que ce message vous arrive "tronqué". A la fin du mail, pensez à activer "Afficher l'intégralité du message"

1/ Conseil municipal du 12 octobre

Comme après chaque conseil Dominique et Laura écrivent une **tribune** diffusée sur le site de la mairie dans la rubrique « expression des groupes ». Nous n'avons droit qu'à une page et sans accès aux liens de renvoi vers des documents plus détaillés.

Retrouvez [ici](#) la tribune d'expression avec les liens actifs de renvoi vers les documents plus détaillés.

Le sujet important était celui de la **Ligne nouvelle PCA** et du **projet de la gare**.

Ce point était soumis au conseil municipal « pour avis »

Retrouvez ci-dessous l'intervention de Dominique sur le projet de la gare SNCF ainsi que les articles parus dans la presse.

Prochaine étape annoncée par le Maire : l'**enquête publique** à partir de janvier 2022. Rien n'est encore joué même si l'avis donné en conseil était sans surprise.

Equipe majoritaire : 25 pour un avis favorable Opposition (groupe II et III) : 8 contre

Restons mobilisés...

Voici la déclaration de Dominique.

Vous pouvez retrouver cette intervention sur la chaîne Youtube de la mairie en cliquant [ici](#)

La presse en a parlé :

[Var Matin](#)

[La Provence](#)

[Intervention Dominique](#)



LNPCA, RER toulonnais et gare terminus Ouest à St CYR

Intervention de Dominique Olivier à la réunion du CM du 12/10/2021

(p.m. : le dossier soumis au CM comporte environ 5.000 pages, 10 dossiers, 42 fichiers, 1,53 Go !!!)

Le sujet dont nous discutons est important (**40 dossiers et 5.000 pages !**) et **stratégique** pour la commune et l'agglomération Sud Sainte Baume, et il engage l'urbanisme et les flux de circulation dans St CYR **pour plusieurs dizaines d'années**.

Repérer dans ces 5.000 pages ce qui concerne réellement St CYR prend des heures ! Des extraits concernant St CYR et une synthèse auraient été très utiles ! Ce dossier aurait mérité que nous lui consacrons une réunion spécifique, avec les extraits relatifs à St CYR, permettant une discussion approfondie et argumentée.

J'espère donc que les membres du conseil ne considéreront pas que mon intervention va leur faire perdre du temps !

Un **RAPPEL** tout d'abord :

Notre groupe est profondément convaincu que le choix de la commune de St CYR pour le **terminal Ouest du futur RER toulonnais** est une **opportunité historique**. Avec l'association qui le soutient, notre groupe se bat depuis plusieurs années en faveur de ce choix, essentiel pour la réussite de la transition écologique à St CYR, en favorisant **l'intermodalité des divers modes de transports : publics, automobiles et doux, afin de réduire le trafic automobile**

J'évoquerai dans un premier temps les questions de procédures puis celles de fond.

Sur la PROCEDURE

- Le 7 Janvier 2021, le comité de pilotage du projet LNPCA a recommandé à l'unanimité au gouvernement et à la SNCF de privilégier St CYR comme terminal Ouest : nous nous sommes réjouis de ce choix, pour lequel nous avons milité de longue date.
- Nous avons pris l'engagement vis-à-vis de vous, monsieur le maire, jusqu'à cette date, de ne pas critiquer publiquement votre choix d'intégrer le projet de gare et de pôle d'échanges multimodal (PEM), dans l'aménagement de la zone Pradeaux Gare. Nous avons toujours été corrects et respecté cet engagement.
- Mais comme vous le savez, nous pensons qu'**une autre implantation est possible** et souhaitable, à 300 m plus à l'Ouest, **entre Aqualand et la bretelle d'autoroute**.
- Nous insistons sur le fait que, contrairement à ce que vous dites, les 2 opérations Gare + PEM et OAP Pradeaux Gare sont dissociables, avec de nombreux avantages sur lesquels je reviendrai.
- Depuis janvier dernier, la seule étape de la procédure officielle de concertation qui nous a permis de nous exprimer a été la concertation lancée par la SNCF pour la mise en conformité de notre PLU de 2016 avec le projet, concertation qui s'est déroulée du 16 juillet au 16 août, période peu propice à la sensibilisation des citoyens !...
- Nous avons déposé une **contribution précise et argumentée** de 5 pages, que j'ai diffusée à tous les membres du conseil : nous n'avons eu **aucune réponse détaillée de la SNCF**.

- Dans le dossier qui nous est soumis aujourd'hui, dans la pièce F « avis et bilans », la seule mention de notre variante et le seul commentaire que la SNCF en fait est que, je cite, « *cette proposition présente l'inconvénient majeur de ne pas s'inscrire en synergie avec le projet urbain « Pradeaux Gare porté par la municipalité »* ».
- Il apparaît ainsi très clairement dans ce dossier que, à votre demande, monsieur le Maire, la SNCF n'a procédé à aucune évaluation de notre proposition. **C'est vous qui avez imposé l'étude exclusive du site Pradeaux Gare**
- Je rappelle que le 26 juin dernier, sur la place Portalis, monsieur Renaud MUSELIER, en campagne électorale régionale, est venu présenter le dossier de la gare RER à St CYR. Vous étiez présent à ses côtés et il a déclaré publiquement, je cite, que « **la balle est maintenant dans le camp du Maire pour discuter autour du projet de Pôle d'échanges pour trouver la meilleure solution, dans le dialogue** », et il a indiqué à Philippe SERRE qu'il faisait confiance à la discussion, qu'il souhaitait favoriser la meilleure implantation, et que **cette discussion devait être ouverte et guidée par l'intérêt général**.
- **Malheureusement il faut constater que ces belles paroles n'ont été suivies d'aucun effet !**
- **Nous avons, en vain, recherché le dialogue** : nous vous avons proposé de vous rencontrer, nous vous avons invité à des débats en visioconférence : peine perdue...
- Nous sommes donc choqués, pour ne pas dire scandalisés, de constater que les acteurs majeurs du projet présentent le choix du site Pradeaux Gare comme unique, acté et irréversible, sans qu'il y ait eu la moindre étude comparative, et sans que notre conseil ait pu en discuter.
- Le processus de **décision sur ce dossier est biaisé, opaque** et, pour nous, **inadmissible**.

Après ces commentaires sur la procédure, je voudrais aborder le fond, avec observations et des questions très précises.

Sur le FOND

- Un projet de cette ampleur doit impérativement être évalué à l'aune de **critères multiples** : **impacts sur les flux de circulation**, impacts **environnementaux**, **patrimoniaux et sociaux**, **faisabilité et calendrier**, et bien sûr **coûts** ...
- **Chers collègues, si vous votez ce projet**, St CYR risque d'être confronté à une **sérieuse dégradation des conditions de circulation** : j'attire votre attention sur 2 points précis
 - À plusieurs occasions, vous avez déclaré, monsieur le Maire, que l'avantage du projet est qu'il permettra de résoudre le lancinant problème que constitue le « **pont-rail** » **sous les voies SNCF Avenue Charles de Gaulle**, en élargissant le passage pour les automobiles. Or nous avons attentivement étudié le dossier soumis à concertation en Juillet dernier et lu que non seulement ce pont-rail ne sera pas élargi pour les voitures, mais au contraire allongé pour permettre le passage des voies ferrées supplémentaires.
De nombreux automobilistes hésitent déjà à s'engager sous ce pont : avec un « tunnel » allongé, et un nombre accru de voitures se rendant à la gare, le risque de congestion est élevé ! Et le haut de l'**avenue des Lecques** restera toujours aussi **accidentogène**...
 - 2ème point : dans ce projet, le **chemin de Tacone** est élargi à 2 voies, notamment pour permettre aux voitures de se rendre au parking jouxtant la gare ; toujours dans le même document, nous avons lu que la SNCF propose une adaptation du projet en mettant cette avenue en double sens réservée aux transports en commun : par où passeront les voitures ?

- **Chers collègues, si vous votez ce projet**, il y a de forts risques que la **capacité** de 300 places du **parking** prévu à côté de la gare soit **insuffisante**, si le pôle d'échanges multimodal rencontre le succès que nous espérons tous, avec un fort rabattement vers le RER ; or les possibilités d'extension seront réduites, alors que dans la variante que nous poussons elles sont très supérieures.
- **Chers collègues, si vous votez ce projet**, il est très vraisemblable que les **expropriations** **seront plus nombreuses**, avec les traumatismes psychologiques, sociaux et patrimoniaux qu'elles induisent, et qu'elles concerneront des surfaces plus importantes, notamment de vignobles.
- **Chers collègues, si vous votez ce projet**, le **calendrier** de réalisation du projet risque de **prendre du retard**, du fait des difficultés juridiques, en particulier les inévitables recours contre les expropriations évoquées précédemment.
- **Chers collègues, si vous votez ce projet**, celui-ci oblige à la **destruction de la gare actuelle** ; monsieur le Maire, à plusieurs occasions, devant le conseil, ou dans Var Matin, vous avez vous-même souligné la valeur et l'intérêt patrimonial de notre très pittoresque et charmante gare et l'attachement que vous lui portez. Dans notre variante, elle peut être maintenue, et il ne manquerait pas d'idées pour en faire un centre d'intérêt culturel, touristique ou social.
- **Chers collègues, si vous votez ce projet**, le **coût global** résiduel **pour la commune** risque fort d'être **notablement plus élevé** ; la SNCF a été très claire : elle ne financera que la gare et le PEM, et donc ne supportera pas le coût des très importants aménagements de voirie, à charge de la commune, coûts sur lesquels nous n'avons aucune indication.
La SNCF elle-même nous a laissé entendre que le coût global du projet serait inférieur de quelques dizaines de millions d'Euros dans la variante que nous souhaitons voir étudiée. Il est ahurissant d'engager un tel projet sans étude financière plus détaillée...

En **CONCLUSION** :

- Nous ne prétendons nullement détenir la vérité et vouloir imposer notre variante.
- Nous ne sommes pas opposés à l'OAP Pradeaux Gare, mais nous soulignons qu'il peut être dissocié du projet de nouvelle gare.
- Nous considérons qu'en l'état nous ne pouvons formuler l'avis sollicité par le Préfet.
- Nous demandons « simplement » que notre conseil et nos concitoyens puissent disposer d'une véritable étude comparative, objective, présentant les avantages et inconvénients des solutions possibles, et que, indépendamment de tout aspect partisan, chaque membre du conseil puisse ensuite se prononcer en son âme et conscience.
- Chers collègues, nous serons comptables, collectivement et individuellement, des conséquences de ce choix, que les plus jeunes d'entre nous, dont je ne fais pas partie ! auront à gérer pour les décennies à venir...

2/ Condamnation de F.BERNHARD

Le 19 octobre Ferdinand Bernhard a été condamné par la cour d'appel d'Aix en Provence à **3 ans de prison**, dont **une année ferme** qui sera **exécutée "à domicile, sous surveillance électronique"**. Il a, d'ores et déjà, fait savoir qu'il s'est pourvu en cassation. Le pourvoi n'aura, cependant, aucun effet sur la peine de **cinq ans de privation de ses droits civils et civiques** prononcée par la cour, celle-ci ayant été assortie d'une **exécution provisoire**. M. Bernhard ne sera donc **plus maire de Sanary, ni président de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume**. Il a d'ailleurs remis sa démission au Préfet du Var.

Les magistrats de la cour d'appel d'Aix-en-Provence ont une **peine plus lourde qu'en première instance**. En septembre 2020, le tribunal correctionnel de Marseille l'avait aussi condamné à trois ans de prison, mais seulement à six mois ferme.

Dans leur arrêt, les juges d'appel ont justifié l'aggravation de la peine par la volonté « de sanctionner sévèrement ces manquements à la probité commis par un dépositaire de l'autorité publique (...), dans le but de prévenir et sanctionner ces abus de pouvoir et de restaurer la confiance des administrés dans le personnel politique ».

Le maire de Sanary voit aussi la confirmation de la confiscation d'un important patrimoine immobilier évalué à 1,5 million d'euros, peine déjà prononcée en première instance. Il devra également payer 50.000 euros d'amende (ce qui n'avait pas été appliqué en 1ère instance).

Il a été reconnu coupable de:

- **prise illégale d'intérêts** : la cour d'appel a sanctionné les manœuvres et passe-droits en lien avec l'acquisition d'un terrain sur la commune et l'obtention d'un permis de construire d'un projet immobilier personnel (trois villas et une piscine).

- **prise illégale d'intérêt et détournement de fonds publics** : l'élu se voyait notamment reprocher la promotion-éclair d'une collaboratrice avec laquelle il entretenait une liaison « au mépris du respect des règles d'emploi dans la fonction publique », cette ancienne salariée de la commune était rapidement passée des fonctions de contrôleur de gestion à directrice générale des services, un des postes les mieux rémunérés.

La chambre des comptes de Paca relevait également dans son rapport que "la plupart des décisions importantes examinées dans le cadre du contrôle", relatives notamment à la passation des marchés, avaient été "prises non par le conseil municipal qui en aurait préalablement délibéré mais par le maire", ce dernier "allant parfois même au-delà de la délégation qui lui est accordée".

A portrait of Dr. María José Martínez, a woman with long brown hair, smiling. She is wearing a white blouse with a large bow at the neck and a dark blazer. She is also wearing a necklace and large earrings.

Nous regrettons seulement que notre maire, quand il s'est exprimé à St Cyr devant le conseil municipal, n'ait jamais mentionné la question de l'accessibilité à la future gare pour les utilisateurs des autres communes de

l'agglomération ! L'emplacement que nous préconisons pour cette gare, à la sortie de l'autoroute, présente sur ce plan un avantage évident.
L'argument de l'intérêt intercommunautaire semblerait évident quand on s'exprime au Castellet, devant le conseil de la CASSB, mais moins à St Cyr ???

Cette élection appelle de notre part des commentaires relatifs d'une part à notre maire, d'autre part à la présidence qui s'ouvre.
Trouvez [ici](#) la note de Dominique Olivier

Vous pouvez retrouver la diffusion de ce conseil communautaire sur le site de la CASSB
https://www.youtube.com/watch?v=Lrpbk6n2rRU&ab_channel=AggloSudSainteBaume

4/ Notre site internet

C'est avec un très grand plaisir que nous vous informons de la création de notre site internet.
Vous y trouverez des informations sur notre association ainsi que sur la commune de Saint Cyr et de l'agglomération Sud Sainte Baume.
Nous espérons que vous apprécierez ce nouveau moyen de communiquer avec nous.
Bonne découverte.
Lien : <https://www.saintcyr citoyenne.fr/>
Et surtout n'hésitez pas à nous contacter.....Et à nous rejoindre.



Rejoignez nous Adhérer à l'association

Nous avons besoin de vous

**Pour faire vivre notre démocratie locale
Pour alimenter nos débats.**

Vous avez des informations ? Vous avez des préoccupations ?
N'hésitez pas, contactez-nous

Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

ST CYR CITOYENNE, ECOLOGIQUE ET SOCIALE Association loi 1901 n° W832019840



Vous avez des questions ?

Contactez nous, nous vous répondrons bien volontiers
Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

Nous avons besoin de vous

Pour faire vivre notre **démocratie locale** et pour **alimenter nos débats**.
Vous avez des **informations** ? Vous avez des **préoccupations** ?
N'hésitez pas, contactez-nous Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com
En raison de la crise sanitaire, nous ne pouvons pas organiser de réunions publiques pour nous rencontrer. Notre lien avec vous pour le moment reste de la communication virtuelle.

St Cyr citoyenne, écologique et sociale

Association loi 1901 - RNA n°W832019840

Siège Social : 5, allée des Muriers 83270 Saint Cyr sur Mer

Mail : saintcyr citoyenne@gmail.com

Facebook : <https://www.facebook.com/stcyr citoyenneecologiqueetsociale>

Site internet : <https://www.saintcyr citoyenne.fr/>

A DIFFUSER SANS MODERATION !!!

[Se désinscrire](#)

Envoyé par

 [sendinblue](#)